

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/1049
23 octobre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution

LETTRE EN DATE DU 23 OCTOBRE 1948 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE MEDIATEUR PAR INTERIM, TRANSMETTANT LES REPONSES DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN ET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE D'ISRAEL A LA RESOLUTION DU CONSEIL DE SECURITE ^m EN DATE DU 19 OCTOBRE 1948

Paris, le 23 octobre 1948

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les communications ci-après ont été reçues du Gouvernement provisoire d'Israël, en réponse à la résolution du Conseil de sécurité en date du 19 octobre et à la communication ultérieurement adressée par moi-même aux deux Gouvernements, fixant l'heure du "cessez le feu" simultané à 12 heures GMT le vendredi 22 octobre.

La réponse du Gouvernement égyptien, transmise par mon représentant au Caire, est conçue en ces termes :

"Reçu lettre du Premier Ministre faisant savoir qu'ordre a été donné de cesser le feu le long des lignes égyptiennes aujourd'hui 14 heures, heure du Caire".

La réponse du Gouvernement provisoire d'Israël, transmise par mon représentant à Haïfa, est conçue en ces termes :

"Dans message envoyé au quartier général d'Haïfa pour transmission à Bunche, Gouvernement provisoire déclare que conformément à la demande du Médiateur par intérim, il a ordonné à toutes ses forces du Negeb de cesser le feu le 22 octobre à 12 heures GMT."

(signé) Ralph J. Bunche
Médiateur par intérim.

m Voir S/1044

"d.d."